



Genève, le 20 décembre 2023

## Le Conseil d'Etat

8053-2023

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la  
communication (DETEC)  
Monsieur Albert RÖSTI  
Conseiller fédéral  
3003 Berne

**Concerne : modifications d'ordonnances relevant de l'Office fédéral de l'énergie  
soumises à la décision du Conseil fédéral en mai 2024**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a examiné avec attention les modifications d'ordonnances relevant de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et vous remercie de l'avoir consulté.

Notre Conseil estime que la majorité des modifications proposées sont de nature à améliorer certaines pratiques du secteur énergétique et soutient donc de manière générale ce projet, sous réserve d'une demande relative à l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

Les mesures proposées par la révision de l'OApEI visant à renforcer la protection contre les cybermenaces dans l'approvisionnement en électricité doivent être saluées. Notre Conseil considère qu'il est important de rendre contraignante la norme minimale régissant les technologies de l'information et de la communication (norme minimale TIC) pour les fournisseurs d'électricité les plus importants.

En revanche, nous constatons que les centrales nucléaires sont exclues du champ d'application de l'ordonnance. Ces centrales, qui font partie des infrastructures les plus critiques en matière de risques pour les êtres humains et l'environnement, doivent être soumises aux normes les plus strictes en matière de cybersécurité. Nous demandons donc au Conseil fédéral d'examiner dans quelle mesure la soumission des centrales nucléaires aux nouvelles prescriptions de l'OApEI permettrait d'améliorer la résilience de ces infrastructures.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

Antonio Hodgers